

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020 à 21h10

Présents : Mme Karine Allard, Mme Virginie Archen, M. Jean-Luc Armandi, Mme Nadia Chabaud, M. Jean-Pierre Chambard, Mme Denise Escriva, M. Christophe Franconieri, M. Frédéric Grogard, M. Gilbert Hugues, Mme Linda Longeard, M. Marc Maiano.

Le conseil précédent est approuvé.

Le conseil autorise la suppression de trois délibérations et l'ajout de trois autres concernant le droit de préemption sur des parcelles, et des demandes de subventions au Conseil Départemental et à la CASA pour cette préemption.

M. Frédéric GROGNARD est désigné secrétaire de séance. Il est procédé à la signature du Conseil précédent.

01/05/2020 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CASA POUR LES TRAVAUX URGENTS DE RÉFECTION DU SOL DU BÂTIMENT DES LOISIRS

Le sol du bâtiment des loisirs s'est dégradé cet hiver Il est urgent de couler une dalle afin de ne pas bloquer le reste des travaux sur le bâtiment des loisirs. La CASA va nous attribuer 30 à 40 % de subventions pour effectuer ces travaux rapidement.

Vote OUI : 11 voix

02/05/2020 DISSOLUTION DU BUDGET DE L'EAU AU 31/12/2019

Suite au transfert de la compétence eau à la CASA, ce budget n'a plus lieu d'être au niveau communal. Il est donc fermé à la fin 2019.

Vote OUI : 11 voix

Remarque : Suite à un changement législatif de dernière minute, il n'est pas exclu que la compétence eau nous soit retransférée d'ici la fin de l'année. Que ce soit le cas ou pas, la mutualisation de moyens avec Gourdon, Courmes, Cipières et Gréolières, mise en place lors de ce transfert à la CASA, paraît une bonne idée.

03/05/2020 AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2019 : BUDGET COMMUNAL ET BUDGET DE L'EAU.

Les excédents de fonctionnement (33.975,68 euros) et déficit d'investissement (109.496,53 euros) du budget de l'eau au 31/12/2019 sont transférés au budget communal. Les recettes du budget communal s'élèvent dès lors à 101.965,92 euros en fonctionnement et 264.752,94 euros en investissement.

Vote OUI : 11 voix

04/05/2020 TRANSFERT D'UNE LIGNE D'EMPRUNT TIRÉE AU TITRE DE LA GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose de confirmer le transfert à la CASA du prêt de 120.000 euros consenti auprès du Crédit Agricole en décembre 2019. Ce prêt concerne les travaux d'investissement sur l'eau et son transfert avait déjà été voté en décembre 2019.

Vote OUI : 11 voix

05-06/05/2020 DEMANDE DE SUBVENTION À LA CASA POUR LA TRANSFORMATION DU PRESBYTÈRE EN LOGEMENT.

Avec les archives qui vont être déplacées dans la bergerie de Don Bosco, le transfert de la salle des jeunes dans la maison des loisirs, et le déménagement des P'tits Points Caussolois aussi dans la bergerie de Don Bosco, la mairie va transformer le presbytère en logement à louer ; les travaux de restaurations du presbytère effectués il y a quelques années avaient anticipé cette possible transformation. Ces deux délibérations correspondent à des demandes de subventions au Conseil Départemental et à la CASA

Vote OUI : 11 voix

07/05/2020 RÉPARATIONS ET AMÉNAGEMENTS SUR UN BÂTIMENT DE LA PROPRIÉTÉ DON BOSCO

Il est envisagé d'effectuer des travaux de réparation, sécurisation et aménagement sur la Bergerie de la propriété Don Bosco, à hauteur de 5000 euros. Cette délibération permet à M. le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès de la CASA pour ces travaux.

Vote OUI : 11 voix

10/05/2020 LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRE EN VUE DES LOUER DES PARCELLES COMMUNALES POUR L'AGRO-PASTORALISME

La commune loue des parcelles aux bergers sous forme de conventions ou commodats. Nous privilégions désormais le commodat car il permet de mieux fixer et encadrer les pratiques des bergers. Les parcelles concernées par cette délibération forment une ensemble de 100 ha près du radar. Tous les bergers des environs ont été mis au courant de cette offre de mise en location. Nous avons reçu deux réponses.

Vote OUI : 11 voix

12-13/05/2020 EXONÉRATION DES LOYERS DE LA BOULANGERIE ET DE L'AUBERGE

Suite à la baisse d'activité de la boulangerie et à la fermeture de l'auberge, le conseil décide de ne pas facturer les loyers de ces deux commerces du 1er mars au 31 mai. Coût pour la commune : 2.762,49 euros (boulangerie) et 8.399,01 euros (auberge).

Vote OUI : 11 voix

14/05/2020 AUTORISATION DE TRAVAUX À ENEDIS POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE

ENEDIS est chargé de faire monter la connexion par la fibre depuis Saint-Vallier. Comme nous sommes site classé, cette délibération autorise l'installation de la fibre, mais impose que les nouveaux poteaux soient en bois ou en matériaux composites couleur bois.

Vote OUI : 11 voix

15/05/2020 PRÉEMPTION SUR DES PARCELLES

La SAFER a prévenu la commune que 4 parcelles, d'une surface totale d'à peu près 5 ha, étaient en cours de vente pour un montant de 12.000 euros. Ces parcelles sont à potentiel pour l'agro-pastoralisme et proches de parcelles communales. La commune va donc se positionner et demander à la SAFER de préempter les terrains.

Vote OUI : 11 voix

16-17/05/2020 DEMANDES CORRESPONDANTES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CASA ET AU DÉPARTEMENT

Ces délibérations permettent à la commune de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et de la CASA pour la préemption proposée dans la délibération précédente.

Vote OUI : 11 voix

NOUVELLES

- Mme ESCRIVA rapporte que certains Caussois auraient aimé que la mairie s'inquiète plus des habitants pendant le confinement. Plusieurs conseillers et autres Caussois se sont pourtant mobilisés pour aider voisins et personnes isolées. Et la mairie a essayé de tenir les habitants au courant de l'évolution des situations changeantes en évitant les effets d'annonce qui auraient mené à des déceptions de tous.
- L'école a repris le 12 mai avec 8 enfants dans une seule classe. Les autres enfants sont suivis à distance par l'enseignante qui n'est pas en classe. Les mesures sanitaires ont été prises conformément au cahier des charges et les enfants bénéficient de la cantine malgré le faible effectif. Ils sont ravis d'être de retour. A partir du 2 juin, les rythmes normaux reprendront avec accueil de loisirs toute la journée du mercredi.

Le Conseil se termine à 22h00.